



## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2024 à 19H30

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HUET Bruno ayant donné pouvoir à Monsieur PAGES Patrick
- Monsieur GRILLET Pierre, absent excusé,
- Monsieur HARDY Nicolas,

Madame GOURIO Lorène est désignée secrétaire de séance.

### L'ORDRE DU JOUR APPELLE

#### I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 juin 2024

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Le compte-rendu de la séance du 27 juin 2024 est adopté à l'unanimité.

#### II) Revalorisation des loyers des logements communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2025

Il est proposé au membres du Conseil Municipal, après prise en compte des différents aspects économiques concernant les fluides (électricité, gaz) et l'entretien qu'une augmentation de 2% soit appliquée au montant global des loyers.

Considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant des loyers par délibération, le montant des loyers est détaillé ci-dessous :

<i>Adresse</i>	<i>Loyer Actuel</i>	<i>A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025</i>
12 rue de Courcelles	373.22 €	380.68 €
10 rue de Courcelles	362.29 €	369.54 €
8 Bis rue de Courcelles	365.35 €	372.66 €
4 rue de Courcelles	682.02 €	695.66 €
2 BIS rue de Courcelles	629.38 €	641.97 €
2 rue de Courcelles	786.26 €	801.99 €
1 rue Georges Bercher	928.00€	946.56 €

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal Accepte à l'unanimité le montant des loyers détaillés dans le tableau ci-dessus.

#### II) Fixation du loyer au 8 rue de Courcelles

Le logement situé au 08 Rue de Courcelles va être occupé par un nouveau locataire suite au départ de l'ancien à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy





Considérant qu'il est nécessaire de fixer le montant du loyer par délibération, le montant du loyer est détaillé ci-dessous.

Adresse	A partir du 1 <sup>er</sup> Octobre 2024
08 rue de Courcelles	595.82 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Accepte à l'unanimité le montant du loyer détaillé dans le tableau ci-dessus.

#### IV) Refacturation aux locataires de Courcelles de la facture d'eau

M. Le Maire rappelle que la commune honore les factures d'eau correspondant au compteur principal situé rue de Courcelles.

Afin de pouvoir répercuter la consommation d'eau aux locataires, il faut déterminer le prix du m<sup>3</sup> refacturé.

Il est proposé d'instituer le prix du m<sup>3</sup> à 7.21€ (correspondant à la dernière facture pour la période de janvier à juillet 2024).

Ce prix sera appliqué lors de la prochaine refacturation en janvier 2025.

Afin de pouvoir refacturer la consommation d'eau aux locataires résidants au :

- 2 rue de Courcelles
- 2 bis rue de Courcelles
- 4 rue de Courcelles
- 6 rue de Courcelles
- 8 rue de Courcelles
- 8 bis rue de Courcelles
- 10 rue de Courcelles
- 12 rue de Courcelles

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de refacturer la consommation d'eau, suite au relevé de compteur réalisé par la société SUEZ. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau est fixé à 7.21 € pour la période de Juillet 2024 à Décembre 2024.

#### V) Décision Modificative

Un des chapitres du budget communal a besoin d'être alimenté pour assumer les mandats attachés à ce chapitre.



Il est donc nécessaire de prendre une décision modificative telle que :

- Chapitre 011, compte 60612 : - 15 000€
- Chapitre 011, compte 615232 : - 4 000€
- Chapitre 011, compte 622 : - 6 000€
- Chapitre 011, compte 623 : - 5 000€
- Chapitre 65, compte 657358 : + 30 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal Accepte à l'unanimité la décision modificative citée ci-dessus.

#### IV) Travaux routiers

Il a été évoqué lors du dernier Conseil Municipal le test d'un aménagement routier à l'angle de la rue de Sauxcelles et de la rue de l'Essonne.

Cet aménagement sera installé les 16 et 17 septembre pour une durée d'environ trois mois.

A l'issue un bilan sera réalisé.

#### IV) Questions diverses et Informations :

-Suite à l'augmentation du nombre des chiens dans le village et les incivilités perpétrées par certains de leurs propriétaires, et après échanges, il est retenu que la situation doit s'améliorer. Des actions de sensibilisation, déjà réalisées, seront relancées et des actions coercitives auront lieu si besoin

- Agenda : 28/09 Pique-nique du PNR à Barbizon, 02/10 Journée sénior, 05/10 Essonne Verte Essonne propre, 16/11 Accueil nouveaux habitants, 15/12 Noël des enfants.

- Demande de subvention de AFM : après échanges, il est retenu de ne pas donner une suite à cette demande car la commune participe chaque année avec l'action de l'association Amicale Prunaysienne à cet évènement et le bénéfice de la manifestation est reversé à cet organisme.

La séance est close à 20h37

Le Maire.  
Patrick PAGES.



Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecy

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : [prunaysuressonne@orange.fr](mailto:prunaysuressonne@orange.fr)

[www.prunaysuressonne.fr](http://www.prunaysuressonne.fr)